

LA TECHNOBUREAUCRATIE EURO-PÉENNE À L'ŒUVRE...

La Directive européenne de l'eau sur les ouvrages hydrauliques anciens se traduit par un vaste programme de destruction des moulins et des barrages ancestraux. Et si les locaux regimbent c'est parce que «*les anciens disent des conneries*», je cite le chef de projet venu informer les natifs. L'opinion et l'expérience des natifs, qui malgré les barrages, ont connu une rivière poissonneuse (aloses, truites, brochets, goujons...), où plus jeunes ils pêchaient et braconnaient parfois, seront tenues pour une véritable nuisance (une charge). L'affaire fut vite pliée.

Comme dans une réunion interservices ce fut une débauche de courbes multicolores, de diapos animées, bref le grand jeu de la com'. Du reste, pour y comprendre quelque chose, il faut parvenir à se repérer dans le maquis des acronymes. Prenez votre souffle mes amis et répétez après moi: COGEMI (*Comité de gestion des poissons migrateurs*); DCE (*Directive Cadre sur l'Eau*); DREAL (*Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement*), LEMA (*Loi sur l'eau et les miteux aquatiques*), NQE (*Norme de qualité environnementale*), ONEMA (*Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques*), PLAGEPOMI (*Plan de gestion des poissons migrateurs*), SAGE (*Schéma directeur d'aménagement*)... Et ce n'est pas fini.

Sinistre «Jacques a dit»

Ça vient de loin, de très loin, cette injonction destructive. Et, pour la justifier, une fois de plus, c'est une inflation de lois. Elles s'empilent - la 2008/56 /CE; 2000/60/CEE; 91/271/CEE.91, et ainsi de suite jusqu'à paralysie complète du cerveau de celui qui les subit. Le gars qui connaît sa rivière n'a pas son mot à dire. Surtout s'il a grandi sur ses berges avec la liberté des enfants de la campagne. Lois, directives, normes et procédures, bref «*du management*» bureaucratisé pour une nature administrée. Deux risettes, trois courbettes et hop, on rase gratis (enfin pas tout à fait). L'AAEE (*Agence européenne pour l'environnement*) dirige. Ils appliquent ses directives. Ils appliquent avec le zèle de ceux qui doivent imposer «*aux locaux*» leurs directives.

Ça vient de loin, de très loin cette assurance. Et puis, preuve que la technobureaucratie européenne ne chôme pas, les décrets en veux-tu en voilà se traduisent par l'élan qu'impulse l'EPTB (*Établissement public territoriaux de bassin*), et autres syndicats mixtes et EPAGE (*Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau*).

Du passé faisons table rase

Voilà que fut décidée la destruction d'un barrage (le seuil) qui date probablement de l'époque gallo-romaine. Pour ce qui est du Moulin, on en retrouve trace dans les archives départementales du Gard datant de 1314. Le projet de l'EPTB consiste, à raser le barrage sur une longueur de 25 m. Un point c'est tout. Circulez y'a rien à voir. Et d'affirmer sans rire que c'est pour faciliter la migration des poissons. Une échelle à poissons (aux normes européenne) en somme. Comme quoi les anciens étaient vraiment très cons et depuis si longtemps.

Cette immense ouverture abaissera la ligne d'eau de 90 cm à l'étiage en amont du seuil sur 1 km. Ce qui déconnectera la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques) entraînant un dépérissement des arbres. Ce qui avec les étés arides que nous connaissons facilitera le développement des algues - lorsque faute de courant, les eaux sont basses et stagnantes - et se traduira par moins d'oxygène pour les rares poissons qui auront survécu. Et comme les canoës sont surabondants en saison touristique, ils racleront des mois durant les graviers du lit. Les œufs et les alvins disparaîtront sous les effets du tourisme pagayant. Les castors n'auront d'autre choix que d'aller voir ailleurs (mais où?).

Faire barrage au projet

Mais rassurez-vous, ils auront une «*Maison des castors*» - coût de la construction 2 millions d'euro alors qu'il n'y en a pas la queue d'un pour réparer un ouvrage hydraulique laissé à l'abandon depuis 18 ans. Vous entrerez dans un bloc de béton genre *Mur de l'Atlantique* (tendance Speer de l'architecture moderne) où faute d'apercevoir des castors vivants, vous pourrez asseoir vos enfants devant des vidéos, des terriers en coupe, des animations ludiques et éducatives.... Mais que demande le peuple!

Une association regroupant des habitants a été créée l'ADGA (*Association de défense du Gardon et des affluents; site : sauvoislebarrage.org*). Ses membres se démènent pour recueillir des documents, études, malgré la mauvaise volonté évidente des adeptes de l'arasement. Elle cherche à se faire entendre raison aux «*décideurs*». Cela donne parfois l'impression que l'on crie dans des couloirs d'un immeuble déserté par des occupants devenus fous (mais si sûrs d'eux et tout de mépris drapés). Doit bien y avoir des êtres humains derrière la logorrhée des agences, institutions, ministères, préfectures...

Alors, on se dit, sans grandes illusions, «*For l'honneur*». Car c'est la lutte du pot de fer contre le pot de terre... Celle de la dignité face au mépris et à l'infantilisation des populations concernées...

Jean-Luc DEBRY.

Nous publions, avec son accord, la réponse rapide mais fort intéressante d'Yves Lebahy, géographe, auteur de *Défis pour la Bretagne*, Juin 2020. *Skol Vreizh*.

Bonjour Jean-Luc, cette question des moulins est pour moi une question majeure.

Depuis des siècles notre énergie première non humaine ou animale provient de cette technique élémentaire et nous l'éradiquons en ce moment avec légèreté sous des prétextes écologiques. Cette notion de continuité hydrique, si elle a un sens biologique, n'est pas antagoniste à l'existence de moulins... Mais le raccourci est établi au nom de défenseurs de l'environnement (pêcheurs notamment, écologistes primaires et intégristes) par les législateurs (nationaux et européens). Stupide!

Ainsi mon ancien maire, écolo nouvellement converti par opportunisme politique à ce courant porteur, voulait à tout prix son éolienne pour assurer la transition énergétique, ce qui s'avérait impossible sur son territoire, mais ne voyait pas que notre vallée possédait huit moulins et biefs traditionnels qui constituaient une source potentielle d'énergie verte si on y installait des turbines au fil de l'eau. Pire, dans le moulin du bourg, devenu salle communale, il a pensé à faire réparer la roue pour des raisons esthétiques mais n'a pas imaginé que cette roue pouvait entraîner un alternateur, ne serait-ce au moins que pour éclairer ce bâtiment. Dans les pays nordiques, ce type d'installations pullule, même à titre individuel. Et l'un des grands fabricants de ce type de turbines est à Lorient, à deux pas de chez nous mais est contraint de vendre toute sa production à l'export... cohérent?

Quant à la question que tu soulèves: oui, la destruction de ces seuils perturbe tout un écosystème en amont et en aval avec des conséquences majeures. Nous en avons des exemples dans notre région où de telles opérations de suppression de seuils ont des effets indésirables importants.

Et puis, c'est oublier que l'eau va se raréfier à l'avenir en raison de la mutation du climat. Retenir son écoulement va devenir un objectif majeur, à terme. Mais c'est bien cette politique de gribouilles qui domine actuellement et nos têtes pensantes, qui ignorent les réalités et la complexité du terrain, pondent leurs décrets sous l'influence de tel ou tel, selon les intérêts à court terme du moment.

C'est cela la Démocratie, telle qu'elle est conçue actuellement dans nos États ! Laissons les gens être autonomes et responsables localement de leur avenir!

Yves LEBAHY.
